



J'accède au règlement de fonctionnement

A quoi sert-il ?

Ce document est destiné à donner aux parents toutes les indications relatives au fonctionnement de l'établissement qui accueille leurs enfants et à faciliter les échanges avec les professionnels de cet établissement.

[Règlement de fonctionnement des EAJE.](#)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43